



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU LUNDI 16 JUN 2025
À 15 H 00 À AGEN

Nombre de délégués en exercice	Nombre de délégués présents	Suffrages exprimés
28	17	17

Date de la convocation : 6 juin 2025

Secrétaire de Séance : Jean-Louis MOLINIÉ

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Présidente		
Geneviève LE LANNIC	X	P
Vice-Présidents Territoriaux		
Françoise LABORDE	X	P
Jean-Pierre VICINI	X	P
Julie CASTILLO		
Gérard RÉGNIER	X	P
Jean-Pierre MOULY	X	P
Pierre SICAUD	X	P
Pierre IMBERT	X	P
Christine SATTÀ	X	P
Délégués		
Yann BIHOUEÉ		
Thierry BOZZELLI	X	P
Thierry BROUILLARD		
Alain BROUILLET		

NOM DES MEMBRES	Présence	VOTE
Jean-Jacques CAMINADE		
Joël CHRÉTIEN		
Alain DALLA MARIA	X	P
Jacques DUBICKI		
Gilbert DUFOURG	X	P
Jean-François GUILLOT	X	P
Bernard LAVERGNE		
Michel LAVILLE		
Jean-Louis MOLINIÉ	X	P
Pascal MOURGUES	X	P
Alain PASCAL	X	P
Bernard PATISSOU	X	P
Françoise RIVETTA		
Aldo RUGGERI	X	P
Jean-Noël VACQUÉ		

(X = Présent, P = Pour, C = Contre, A = Abstention)

Formant la majorité des membres en exercice.

DÉCISION DU BUREAU N° 25_019_B

**OBJET : Création d'un poste de chef de service sur la régie d'exploitation du Syndicat EAU47
Secteur de l'Albret à NÉRAC**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-08 2°,

VU le décret n° 88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques ;

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

VU la délibération n°25_005_C du 13 mars 2025 du Comité Syndical d'EAU47 déterminant les compétences déléguées au Bureau, et en particulier en matière de gestion du personnel et des Ressources Humaines ;

Considérant la nature des fonctions ou les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet afin d'assurer les fonctions de chef de service au sein de la régie d'exploitation du Syndicat EAU47 – secteur de l'Albret à NÉRAC ;

Considérant que l'agent qui sera recruté sur ce poste sera basé sur la régie d'exploitation à Nérac,

**Après en avoir délibéré,
le Bureau Syndical :**

à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet chargé les fonctions de chef de service au sein de la régie d'exploitation du Syndicat EAU47 – secteur de l'Albret à NÉRAC,

PRÉCISE que l'emploi étant basé sur la régie, le recrutement sera finalisé par un contrat de droit privé,

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025,

AR Prefecture

047-254702491-20250616-25_019_B-AU
Reçu le 25/06/2025
Publié le 25/06/2025

AUTORISE la Présidente à procéder aux opérations de recrutement et signer le contrat à intervenir,

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre

La Présidente	Le secrétaire de séance
Geneviève LE LANNIC	Jean-Louis MOLINIÉ